



La Lettre des Naturalistes Vendéens

Bulletin d'information de l'association « Les Naturalistes Vendéens »

Numéro 1

1er trimestre 1999

ISSN : en cours

Dans ce numéro :

Statuts de l'association « Les Naturalistes Vendéens »	2
Au Journal officiel du 27 mars 1999	3
Le Conseil d'Administration élu pour l'année 1999	3
La réunion du C.A. du 10 mars 1999	3
Les coordonnateurs au sein de l'association	4
Les nouveautés : disques, livres, matériel de terrain	4

Une nouvelle association : Les Naturalistes Vendéens

L'idée de créer une association de naturalistes en Vendée n'est pas nouvelle. En effet, au cours des quinze dernières années, ce projet a été évoqué à plusieurs reprises sans pouvoir aboutir. Dans les années 80 déjà, certains membres du Groupe Ornithologique Vendéen s'intéressaient aux reptiles, aux amphibiens, aux insectes, aux mammifères et à la flore. Le G.O.V. aurait pu, à l'époque, se transformer en une association plus généraliste mais c'est finalement un rattachement à la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui a été choisi et qui a conduit à la création d'une délégation départementale : la LPO Vendée.

Comme le besoin de disposer d'une association de naturalistes était toujours très vif, un groupe de jeunes et de moins jeunes, tous des passionnés, a décidé de passer à l'acte en créant, en mars 1999, « Les Naturalistes Vendéens ». Cette nouvelle association a pour vocation de re-

grouper les naturalistes qui s'intéressent à la Vendée, en particulier dans les domaines des sciences naturelles pour lesquels il n'y a pas de structure départementale. L'idée étant de ne pas concurrencer les associations déjà existantes mais plutôt de s'efforcer d'être complémentaire. Par exemple l'ornithologie et la mycologie sont laissées aux associations compétentes avec lesquelles nous souhaitons entretenir de bons rapports.

Les sciences naturelles forment un ensemble très vaste, il n'est pas possible d'aborder tous les domaines mais nous nous efforcerons de répondre à la demande des adhérents afin qu'ils puissent publier dans la revue annuelle et nous faire partager ainsi leurs connaissances dans leur spécialité. Lieu d'échange entre naturalistes, l'association doit être aussi un moyen d'information grâce à sa Lettre trimestrielle qui présentera notamment les réalisations en

cours, les nouveaux projets, les dernières publications. L'association doit également servir de relais entre les naturalistes et les structures régionales, nationales et internationales pour tout ce qui concerne les études, les enquêtes et les atlas de répartition.

Lorsque nous pensons aux travaux non publiés, réalisés en Vendée, et qui sont aujourd'hui perdus car leurs auteurs ont disparu ou ont quitté le département, nous ne pouvons qu'émettre des regrets. Certains résultats sont parfois compilés au niveau régional ou national, mais les données brutes ne reviennent jamais à la source c'est-à-dire dans le département. C'est pourquoi l'association « Les Naturalistes Vendéens » veut également servir de mémoire en archivant les données anciennes et en tenant à jour des inventaires de la faune et de la flore du département.

Christian GOYAUD

Les Naturalistes Vendéens

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Siège social :

Maison des Associations
13, rue de la République
85000 La Roche-sur-Yon

Courrier :

La Haute Chevillonnière
85310 La Chaize-le-Vicomte
Tél. et Fax : 02 51 98 47 20

Création de l'association

A l'initiative de S. CHARRIER, C. GOYAUD, J.-P. PAILLAT et B. PERROTIN, une vingtaine de naturalistes de diverses spécialités étaient invités à se réunir à la ROCHE-SUR-YON, le 5 février 1999, pour créer la nouvelle association. Louis ARRIVE, Gilbert BES-

SONNAT, Stéphane CHARRIER, Alain GERARD, Christian GOYAUD, Daniel LOISY, Jean-Paul PAILLAT, Benoît PERROTIN, Pascal RETIVEAU, Jean-Guy ROBIN, Frédéric SIGNORRET, Alain THOMAS, Gildas TOUBLANC, Jean-Marc VIAUD, Jean VIMPERE, Sylvain VRI-

GNAUD et Théophile YOU étaient présents ce soir-là ; H. DESTOUCHES, A. HERAULT et P. ROUILLIER s'étaient excusés. Après discussion et élaboration des statuts, cette assemblée a élu le Conseil d'Administration de la nouvelle association.

Statuts de l'association « Les Naturalistes Vendéens »

ARTICLE 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 ayant pour nom :

Les Naturalistes Vendéens.

ARTICLE 2 : Cette association a pour but de :

- regrouper les naturalistes s'intéressant au département de la Vendée ;
- réaliser des études, recherches, enquêtes, atlas de répartition dans le domaine des sciences naturelles ;
- publier des travaux scientifiques et de vulgarisation ;
- participer à des opérations de protection de la nature ;
- servir de relais entre ses adhérents et les associations naturalistes ou autres organismes.
- organiser des sorties et des conférences.

ARTICLE 3 : Son **siège social** est fixé à la Maison des Associations

13, rue de la République
85000 La Roche-sur-Yon

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 4 : La **durée** de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : L'association se compose de **membres actifs**. Sont membres actifs les personnes physiques à jour de leur cotisation dont le montant sera voté chaque année par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 6 : Admission.

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Conseil d'Administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 7 : Radiation.

La qualité de membre se perd par :

- la démission ;
- le décès ;
- la radiation pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave. Cette radiation est prononcée par le Conseil d'Administration qui statue souverainement, le membre concerné ayant été au préalable appelé à fournir des explications.

ARTICLE 8 : les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations de ses membres
- les subventions des Collectivités territoriales, de l'État, de la Communauté européenne et toutes les autres ressources autorisées par la loi.

ARTICLE 9 : Le Conseil d'Administration.

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres au moins élus pour trois années par un vote de l'Assemblée Générale à bulletin secret.

A la fin de la première et de la deuxième année de fonctionnement de l'association, les membres sortants seront désignés parmi les élus du premier Conseil d'Administration dans les proportions d'un tiers, par tirage au sort.

Chaque année, l'Assemblée Générale fixera

le nombre de membres composant le Conseil d'Administration dans le respect de la durée du mandat des membres élus et avant de procéder au remplacement des membres sortants.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de démission, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. La prochaine Assemblée Générale procédera à leur remplacement définitif.

Le Conseil d'Administration élit, chaque année à bulletin secret parmi ses membres, un bureau composé au minimum d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

ARTICLE 10 : Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins tous les trois mois sur convocation du Président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration, qui n'aura pas assisté à 3 séances consécutives sans excuse acceptée par ce Conseil, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11 : Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ordinaire qui se réunit chaque année, comprend tous les membres de l'association. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire ; l'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le Président, assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Après épuisement de l'ordre du jour on procède, par un vote à bulletin secret, au remplacement des membres sortants du Conseil d'Administration. Pour la validité des délibérations, l'assemblée doit se composer au moins du quart de ses membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau et au minimum quinze jours plus tard. Cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

ARTICLE 12 : Électeurs et éligibilité.

- **Pour être électeur**, il faut être membre actif à jour de ses cotisations.

Les votes par procuration sont autorisés, dans la limite de quatre pouvoirs par personne, les précautions d'usage étant prises pour respecter le secret du vote.

- **Pour être éligible**, il faut être membre actif majeur et à jour de ses cotisations.

ARTICLE 13 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être établi par le Conseil d'Administration pour chaque secteur d'activité de l'association. L'Assemblée Générale devra l'approuver ainsi que toutes les modifications qui lui seront apportées. Ce règlement

La Préfecture de la Vendée a enregistré l'association, « Les Naturalistes Vendéens », sous le n° 0852006818, le 1er mars 1999

Le siège social de l'Association est fixé au 13 rue de La République, à la Maison des Associations. Nous pourrions utiliser les services de l'Agence Technique d'Action Culturelle (ATAC) de la municipalité de La Roche-sur-Yon.

est destiné à fixer les divers points non prévus dans les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 14 : Dissolution

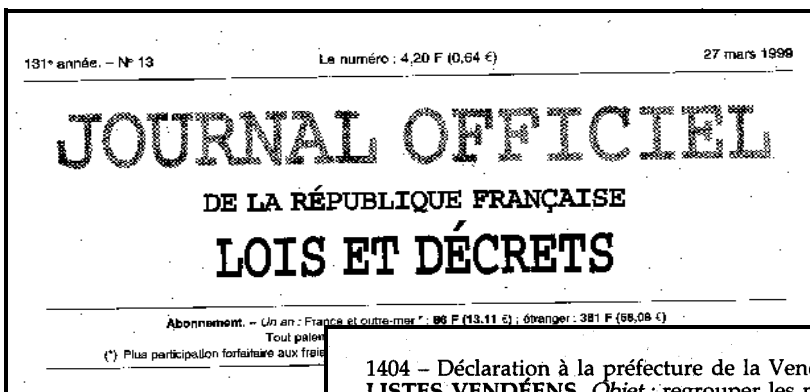
L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association, est convoquée spécialement à cet effet et doit comprendre au moins la moitié des membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau quinze jours plus tard au

minimum. Cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée que par les deux tiers au moins des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

A La Roche-sur-Yon, le 5 février 1999

Au Journal Officiel du 27 mars 1999



1404 - Déclaration à la préfecture de la Vendée. **LES NATURALISTES VENDEËNS.** *Objet* : regrouper les naturalistes s'intéressant au département de la Vendée ; réaliser des études, recherches, enquêtes, atlas de répartition dans le domaine des sciences naturelles ; publier des travaux scientifiques et de vulgarisation ; participer à des opérations de protection de la nature ; servir de relais entre ses adhérents et les associations naturalistes ou autres organismes ; organiser des sorties et conférences. *Siège social* : maison des associations, 13, rue de la République, 85000 La Roche-sur-Yon. *Date de la déclaration* : 1^{er} mars 1999.

L'assemblée du 5 février 1999 a élu un conseil d'administration composé de 13 membres et a fixé le montant de la cotisation annuelle à 100 f (50 f pour les étudiants et les chômeurs).

Le Conseil d'Administration élu pour l'année 1999

Le Conseil d'Administration élu par l'assemblée constitutive du 5 février 1999 est composé de 13 membres.

Président : Christian GOYAUD
Vice-président : Benoît PERROTIN
Trésorier : Gildas TOUBLANC
Secrétaire : Alain GERARD
Secrétaire-adjoint : Stéphane CHARRIER

Les autres administrateurs de l'association sont : Louis ARRIVE, Daniel LOISY, Jean-Paul PAILLAT, Pascal RETIVEAU, Jean-Guy ROBIN, Frédéric SIGNORET, Jean-Marc VIAUD et Jean VIMPERE.

Conformément aux statuts ci-dessus, un tiers des membres du Conseil d'Administration sera renouvelé l'an prochain.

Le compte bancaire de l'association est ouvert au Crédit Mutuel La Roche-Garenne sous le n° 246/10823001 100

La réunion du C.A. du 10 mars 1999

Au cours de sa première réunion, le 10 mars 1999, le Conseil d'Administration a décidé de remettre à chaque adhérent une carte de membre qui sera valable six ans en collant un timbre de validation chaque année.

L'image de l'association et les problèmes de communication ont été abordés, un logo a été choisi ainsi qu'un type de papier à entête. Le C.A. a défini une maquette pour le bulletin d'information trimestriel « *La Lettre des Naturalistes Vendéens* » et s'est prononcé pour la réalisation d'un bulletin annuel constitué d'articles scientifiques concernant la Vendée.

Les premiers naturalistes acceptant d'être responsables d'un groupe animal, végétal ou minéral se sont fait connaître, la plupart s'investissent déjà beaucoup dans le domaine qu'ils ont choisi. Ils devront animer et coordonner, au sein de l'association, les actions concernant leur groupe et tenir à jour le fichier des données vendéennes afin de garder une trace de toutes les études effectuées dans notre département. Ils seront également les interlocuteurs privilégiés des associations locales, régionales, nationales et même internationales qui travaillent sur le même sujet.

Les coordonnateurs au sein de l'association

La géologie : Jean-Marc VIAUD

Adresse : 19 impasse Jean GOUJON
85000 LA ROCHE-SUR-YON

La flore en générale : Daniel LOISY

Adresse : 26 place Napoléon
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Les orchidées : Sylvain VRIGNAUD compile toutes les données d'orchidées en Vendée.

Adresse : 16, la Garenne
85320 LES MOUTIERS-SUR-LAY
Tél. : 02 51 27 51 87

Les mollusques terrestres et dulcicoles :

Jean VIMPERE coordonne l'atlas des mollusques continentaux de Vendée.

Adresse : La Chapelière
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE
Tél. : 02 51 05 74 83

Les rhopalocères : toutes les observations de papillons de jour doivent être transmises à Alain GERARD en utilisant de préférence les fiches de l'Atlas régional, celle-ci seront ensuite envoyées à Nantes.

Adresse : L'Auroire
85170 LE POIRE-SUR-VIE
Tél. : 02 51 31 86 49

Les lucanidae et les scarabaeidae : Stéphane CHARRIER recueille toutes les données de cerfs-volants, hannetons, bousiers et cétoines.

Adresse : La Maigrière
85170 DOMPIERRE-SUR-YON
Tél. : 02 51 0746 75

Les orthoptères : Benoit PERROTIN centralise toutes les données concernant les sauterelles, grillons et criquets pour la vendée.

Adresse : 49, avenue des Acacias
85110 CHANTONNAY
Tél. : 02 51 94 37 49 (le soir après 20 h)

Les odonates : l'enquête sur les libellules en Vendée continue, les données doivent être rédigées sur les fiches de l'inventaire national N-VOD et transmises à Christian GOYAUD. Une troisième édition de l'atlas des odonates de Vendée est prévue pour l'hiver prochain.

Adresse : La Haute Chevillonnière
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE
Tél. et Fax : 02 51 98 47 20

Les reptiles et amphibiens : l'enquête se poursuit et doit permettre la publication d'un atlas national par le Service du Patrimoine Naturel du Muséum et la Société Herpétologique de France. Un ouvrage est également prévu pour les Pays de la Loire avec Erminea. Un atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Vendée sera publié par les Naturalistes Vendéens dès que la densité des données sera assez grande pour justifier cet ouvrage départemental. Les informations doivent être envoyées sur les fiches de la SHF à Christian GOYAUD (adresse ci-dessus).

Les chiroptères : Gildas TOUBLANC recueille toutes les données concernant les chauves-souris et les transmet à la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères.

Adresse : 10 rue de la Joussemelière
85170 DOMPIERRE-SUR-YON
Tél. : 02 51 07 57 93 (le soir après 19 h)

La Loutre : Jean-Paul PAILLAT coordonne l'enquête sur la répartition de la Loutre en Vendée en collaboration avec l'association Erminea pour les Pays de la Loire.

Adresse : 176 cité de la Garenne Bat. D
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 37 99 16 (le soir)



L'Anax empereur X, *Anax imperator*, avec son thorax vert et son abdomen bleu tacheté de noir, est l'une des plus grandes libellules de Vendée.

Les nouveautés : disques, livres, matériel de terrain...

Guide sonore des oiseaux d'Europe

Après le coffret de 4 CD-audio « *Tous les oiseaux d'Europe* » qui reste la référence des ornithologues de terrain, les éditions Sittelle lancent une souscription pour une série de 5 double-CD. Chaque CD comportera de 80 à 100 espèces classées par ordre alphabétique et sera consacré à un milieu au sens large. Oiseaux des villes et campagnes, oiseaux d'eau, oiseaux de forêt et de montagne, oiseaux méditerranéens, oiseaux nordiques et migrateurs sont les cinq titres annoncés. Soit 440 espèces sur 10 CD pour un prix de souscription de 749 F plus 30 F de port à saisir avant le 15 juin 1999.

Sittelle – Les Sagnes, 38710 MENS
Tél. : 04 76 34 69 96

Mollusca-Atlas Fauna Helvetica 2

Cet ouvrage présente la distribution et l'écologie de toutes les espèces de mollusques aquatiques et terrestres de Suisse. C'est la première

synthèse sur ce sujet depuis 1930 pour ce pays. Sur les 277 espèces ou sous espèces décrites un bon nombre se rencontre aussi en France. 527 pages, 300 photos noir et blanc, 12 planches en couleurs, le texte est en allemand mais avec un lexique trilingue allemand, français, italien. 80 FS avec le port à CSCF – Terreaux 14, 2000 NEUCHÂTEL, SUISSE. Tél. : 032/725 72 57. <http://www.unine.ch/cscf/>

GPS SP 12X de la marque MLR

Le GPS SP 12X est un récepteur de radio-positionnement utilisant les signaux des satellites américains de la constellation NAVSTAR GPS (Global Positioning System). Il reçoit jusqu'à 12 satellites, la précision au sol est de 25 m.

Prix spécialement étudié pour les *Naturalistes Vendéens* (sur présentation de la carte de membre) chez MASSON S.A. Quai de la Cabaude 85100 Les Sables d'Olonne (demander M. CHEVILLON au 02 51 32 01 07 ou 06 11 35 92 19).



Le GPS SP 12X de la marque MLR : un appareil bien adapté au travail de terrain. Il effectue les mesures en grades, en degrés, en UTM et peut les convertir. Avec 600 points mémorisables et une aide en ligne, il présente un excellent rapport qualité/prix.